

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Numéro de dossier: TC/CL/2251204/ADC

Répertoire : 2025/0634

-----  
"Anheuser-Busch InBev"  
société anonyme  
en qualité de société cotée  
à 1000 Bruxelles, Grand-Place 1  
BCE 0417.497.106  
RPM Bruxelles (division néerlandophone)  
[www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com)  
[corporategovernance@ab-inbev.com](mailto:corporategovernance@ab-inbev.com)  
-----

### APPROBATION DES COMPTES ANNUELS

--

### DÉCHARGES

--

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEURS

--

### RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE

--

### RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

-----

Ce jour, le trente avril deux mille vingt-cinq.

À 3001 Louvain, Interleuvenlaan 74, Brightspace.

Devant **Jef VAN ROEY**, notaire à Bierbeek, exerçant sa fonction dans la société " JANSSEN, MISSOUL, DRYVERS & VAN ROEY, GEASSOCIEERDE NOTARISSEN", ayant son siège à 3360 Bierbeek, Keizerstraat 26, à l'intervention de **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "BERQUIN NOTAIRES", ayant son siège à Bruxelles, avenue Lloyd George, 11, incompetent *ratione loci*.

### S'EST RÉUNIE

l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme cotée « **Anheuser-Busch InBev** », ayant son siège à 1000 Bruxelles, Grand-Place 1, ci-après dénommée la « *Société* » ou « *AB InBev* ».

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée sous la dénomination "Newbelco" aux termes d'un acte reçu par maître Peter Van Melkebeke, notaire à Bruxelles, le 3 mars 2016, publié par extrait aux Annexes du Moniteur Belge du 8 mars suivant, sous les numéros 16305366 (en néerlandais) et 16305365 (en français), rectifié aux termes d'un acte reçu par maître Tim Carnewal, notaire à Bruxelles, le 20 juin 2016, publié par extrait aux Annexes du Moniteur Belge du 4 juillet suivant, sous le numéro 16092438.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par maître Tim Carnewal, notaire à Bruxelles, le 1er avril 2025, publié aux Annexes du Moniteur belge du 4 avril suivant, sous les numéros 25323645 (en néerlandais) et 25323644 (en français).

La Société est immatriculée au registre des personnes morales de Bruxelles (division francophone) sous le numéro 0417.497.106.

Premier rôle



### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU**

La séance est ouverte à 11 heures, sous la présidence de Monsieur **BARRINGTON Martin**

**J.**

#### **Langue de travail**

Le président signale que le néerlandais et le français seront, conformément à la loi, les langues de travail officielles de l'assemblée. Il invite les personnes qui ne pratiquent aucune de ces deux langues à s'exprimer en anglais.

#### **Composition du bureau**

Le président indique qu'il a, conformément à l'article 36 des statuts, constitué le bureau de l'assemblée ce jour, avant l'ouverture de la séance, en procédant à la désignation de :

- Monsieur **BLOOD John**, *Chief Legal and Corporate Affairs Officer* et *Company Secretary*, en qualité de secrétaire de l'assemblée; et
- Madame **RANDON Ann** et Monsieur **VANDERMEERSCH Jan**, en qualité de scrutateur.

### **VÉRIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU**

Le président fait rapport à l'assemblée sur les constatations et vérifications qu'a opérées le bureau, au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée.

#### **I. Convocation des titulaires de titres**

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation, parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Le bureau a constaté que les dates de parution des avis sont les suivantes :

- le 28 mars 2025 au *Moniteur belge*;
- le 28 mars 2025 dans *De Tijd* (néerlandais), et *L'Echo* (français).

Une communication a été envoyée aux différents bureaux de presse afin d'assurer la distribution internationale.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et de vote par correspondance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ([www.ab-inbev.com](http://www.ab-inbev.com)) à partir du 28 mars 2025.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée aux titulaires de titres nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire.

Le bureau a également vérifié si la Société a pris les mesures nécessaires pour permettre aux participants de prendre connaissance des documents relatifs à l'assemblée visés à l'article 3:35 et à l'article 7:148 du Code des sociétés et des associations.

#### **II. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée**

Concernant la participation à cette assemblée générale ordinaire, le bureau a vérifié si l'article 33 des statuts a été respecté, ce qui a été confirmé à moi, notaire par le bureau; les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations seront conservées dans les archives de la Société.

La conformité des formalités susmentionnées a été confirmée par le bureau à moi, notaire. Les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations et les votes par correspondance, dont une version scannée ou photographiée suffit, seront conservées dans les archives de la Société.

#### **III. Liste de présences - Vérification des présences**

Une liste des présences a été établie.

Cette liste est complétée par une liste des actionnaires qui ont voté par correspondance

conformément à l'article 35 des statuts.

Cette liste a été signée par les actionnaires présents ou le mandataire des actionnaires.

Ensuite, la liste de présence a été par moi, notaire, pourvue de la mention "annexe" et clôturée par la signature du notaire soussigné.

Une liste séparée a été préparée des propriétaires d'autres titres, qui assistent à la réunion en personne ou par procuration en tant qu'observateur.

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 1.575.539.103 actions, sur un total de 2.019.241.973 actions émises par la Société.

La Société et ses sociétés filiale contrôlée directement détiennent cependant 59.799.070 actions propres, de sorte que les droits de vote afférents à ces actions sont suspendus et que pour la détermination des conditions de présence et de majorité à observer dans l'assemblée générale, il n'est pas tenu compte de ces actions, conformément à l'article 7:217, §1 *juncto* l'article 7:140 du Code des sociétés et des associations. Dès lors, il ne doit qu'être tenu compte d'un total de 1.959.422.903 actions émises par la Société.

Par conséquent le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

#### **IV. Tiers présents à l'assemblée**

Outre les membres du bureau et des membres du conseil d'administration, entre autres les personnes suivantes assistent également à l'assemblée:

- Monsieur Michel Doukeris, *Chief Executive Officer*;
- Monsieur Fernando Tennenbaum, *Chief Financial Officer*;
- Monsieur Peter D'hondt, représentant permanent de la société à responsabilité limitée Peter D'hondt, représentant permanent de la société à responsabilité limitée "PwC Réviseurs d'entreprises", commissaire de la Société ;
- du/des journaliste(s) ; et
- les employés de la société et les consultants engagés par la Société, qui effectuent des tâches logistiques en rapport avec cette réunion.

#### **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE**

Le président invite ensuite l'assemblée à constater la validité de sa composition.

Le président demande ensuite à l'assemblée s'il y a des observations à faire.

Puisqu'il n'y a pas d'observations, le bureau constate que par assentiment unanime, l'assemblée se reconnaît valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

#### **ORDRE DU JOUR**

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

#### **A. DÉCISIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT ADOPTÉES INDÉPENDAMMENT DU MONTANT DU CAPITAL REPRÉSENTÉ PAR LES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE, MOYENNANT L'APPROBATION PAR LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES AU MOINS**

1. **Rapport de gestion** du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
2. **Rapport du commissaire** relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.
3. **Communication des comptes annuels consolidés** relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

#### 4. Approbation des comptes annuels

*Proposition de décision* : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

		<u>milliers d'EUR</u>
Bénéfice de l'exercice social:	+	281.758
Bénéfice reporté:	+	33.048.682
Résultat à affecter:	=	33.330.440
Prélèvement sur les réserves:	+	2.635
Déduction pour la constitution de la réserve indisponible:	-	120.773
Dividende brut pour les actions (*):	-	1.966.032
Solde du bénéfice reporté:	=	31.246.270

(\*) Ceci représente un dividende brut pour 2024 de 1,00 euro par action, à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 0,70 euro par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 1,00 euro par action (en cas d'exemption du précompte mobilier belge).

Le montant brut de dividende réel (et par conséquent le solde de dividende) peut fluctuer en fonction de possibles changements du nombre d'actions propres détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

Le dividende sera payable à partir du 8 mai 2025.

#### 5. Décharge aux administrateurs

*Proposition de décision* : accorder la décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

#### 6. Décharge au commissaire

*Proposition de décision* : accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

#### 7. Renouvellement des mandats d'administrateurs

a. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Martin J. Barrington**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025. La Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société prévoit que le mandat des administrateurs prend fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur 70e anniversaire, sauf dans les cas spéciaux approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a établi qu'une exception est justifiée pour M. Barrington en raison du rôle clé qu'il a joué et continue de jouer en tant que président du Conseil d'Administration.

b. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Salvatore Mancuso**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

c. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Alejandro Santo Domingo**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

### 8. Renouvellement du mandat du commissaire et rémunération

*Proposition de décision* : renouveler, sur recommandation du Comité d'Audit, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2027, le mandat de commissaire et le mandat de fournir l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité tel que prévu à l'article 3:58, §6 du Code des sociétés et des associations, de PwC Bedrijfsrevisoren BV / PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Culliganlaan 5, 1831 Machelen et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0429.501.944 RPM (Bruxelles), actuellement représentée par Peter D'hondt BV (représenté par son représentant permanent Peter D'hondt, bedrijfsrevisor / réviseur d'entreprises), et fixer, en accord avec le commissaire, sa rémunération annuelle à 2.156.770 euro pour le mandat de commissaire et à 1.035.000 euro pour l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité ; et prendre acte, dans la mesure applicable et/ou nécessaire, que la condition suspensive à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 avril 2024 d'étendre, pour la durée restante de son mandat de commissaire, le mandat du commissaire de la Société avec pour mission de fournir l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité tel que prévu à l'article 3:58, §6 du Code des sociétés et des associations, a été satisfaite.

### 9. Rapport de rémunération

*Proposition de décision* : approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social 2024. Le rapport annuel de 2024 contenant le rapport de rémunération est disponible sur le site internet de la Société, comme indiqué dans la présente convocation.

### B. DEPOTS

#### 10. Dépôts

*Proposition de décision* : sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, déléguer à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, le pouvoir de procéder à toutes formalités de dépôt et de publication relatives aux décisions qui précèdent.

#### EXPOSÉ PAR MESSIEURS MARTIN J. BARRINGTON ET MICHEL DOUKERIS

Monsieur DOUKERIS donne un exposé explicatif.

Ensuite Monsieur BARRINGTON donne un exposé explicatif concernant la politique de rémunération et le rapport de rémunération 2024 qui sont inclus dans le rapport annuel 2024 et qui sont soumis à l'approbation de la présente assemblée générale.

Le contenu détaillé de ces exposés n'est pas repris au présent procès-verbal.

#### QUESTIONS

Le président constate que des questions écrites ont été posées. Il a été répondu aux questions par le président.

Le président invite ensuite les actionnaires qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

La session des questions donne lieu à plusieurs interventions. Il a été répondu aux questions par le président et/ou Michel Doukeris et Fernando Tennenbaum.

Le président propose dès lors la clôture des débats.

#### MODALITÉS DU SCRUTIN

Le président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque action donne droit à une voix et que seuls les actionnaires et les



mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Le président indique que le vote aura lieu au moyen d'un système de vote électronique. La fiabilité de ce système a été vérifiée par le service d'audit interne de la société.

Le président indique que le sens du vote des actionnaires qui ont voté par correspondance a déjà été introduit dans la base de données de ce système électronique et que ces votes seront ajoutés aux votes exprimés en séance. Les totaux exacts des votes par correspondance et des votes à la séance, sont repris dans le procès-verbal.

Le président donne ensuite la parole à Monsieur VANDERMEERSCH Jan, qui explique, à l'aide de photos projetées sur l'écran, la manière dont les votes peuvent être exprimés au moyen du système électronique. Plus précisément, Monsieur VANDERMEERSCH Jan effectue un test de vote avec les participants.

#### **CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'ASSEMBLÉE**

Cet exposé est vérifié et reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires déclarent que les actions en vertu desquelles ils participent à la présente assemblée générale ordinaire ne font pas l'objet d'un quelconque droit de gage ou de toute autre limitation au libre exercice de leur droit de vote.

#### **DÉLIBÉRATION - RÉOLUTIONS**

Le président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions des décisions qui figurent à l'ordre du jour.

##### **PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS**

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture des documents énumérés ci-après dont les actionnaires ont pris suffisamment connaissance :

1/ Le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

2/ Le rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

3/ Les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.

4/ Les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

##### **PREMIÈRE RÉOLUTION : Approbation des comptes annuels.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation suivante du résultat:

		<u>milliers d'EUR</u>
Bénéfice de l'exercice social:	+	281.758
Bénéfice reporté:	+	33.048.682
Résultat à affecter:	=	33.330.440
Affectation aux réserves:	+	2.635
Déduction pour la constitution de la réserve indisponible:	-	120.773
Dividende brut pour les actions (*):	-	1.966.032
Solde du bénéfice reporté:	=	31.246.270

(\*) Ceci représente un dividende brut pour 2024 de 1,00 euro par action, à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 0,70 euro par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 1,00 euro par action (en cas d'exemption

du précompte mobilier belge).

Le montant brut de dividende réel (et par conséquent le solde de dividende) peut fluctuer en fonction de possibles changements du nombre d'actions propres détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

Le dividende sera payable à partir du 8 mai 2025.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés:  
1.575.539.103

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.539.103

dont

<b>POUR</b>	1.571.853.882
<b>CONTRE</b>	1.050.108
<b>ABSTENTION</b>	2.635.113

La résolution a dès lors été acceptée.

**DEUXIÈME RÉOLUTION : Décharge aux Administrateurs.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés:  
1.575.538.902

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.538.902

dont

<b>POUR</b>	1.474.511.901
<b>CONTRE</b>	94.256.441
<b>ABSTENTION</b>	6.770.560

La résolution a dès lors été acceptée.

**TROISIÈME RÉOLUTION : Décharge au commissaire.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés:  
1.575.539.103

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.539.103

dont

<b>POUR</b>	1.525.087.049
<b>CONTRE</b>	44.234.957
<b>ABSTENTION</b>	6.217.097

La résolution a dès lors été acceptée.

**QUATRIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de M. Martin J. Barrington, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025. La Charte de Gouvernance d'Entreprise de la Société prévoit que le mandat des administrateurs prend fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur 70e anniversaire, sauf dans les cas spéciaux approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a établi qu'une exception est justifiée pour M. Barrington en raison du rôle clé qu'il a joué et continue de jouer en tant que président du Conseil d'Administration.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.575.538.903

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.538.903

dont

<b>POUR</b>	1.146.392.244
<b>CONTRE</b>	428.289.965
<b>ABSTENTION</b>	856.694

La résolution a dès lors été acceptée.

**CINQUIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de M. Salvatore Mancuso, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.575.538.903

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.538.903

dont

<b>POUR</b>	1.213.459.002
<b>CONTRE</b>	361.051.090
<b>ABSTENTION</b>	1.028.811

La résolution a dès lors été acceptée.

**SIXIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'un administrateur.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de M. Alejandro Santo Domingo, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2025.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.575.538.903

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.538.903

dont

<b>POUR</b>	1.209.716.694
<b>CONTRE</b>	364.922.949
<b>ABSTENTION</b>	899.260

La résolution a dès lors été acceptée.

**SEPTIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat du commissaire.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition, de renouveler, sur recommandation du Comité d'Audit, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 2027, le mandat de commissaire et le mandat de fournir l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité tel que prévu à l'article 3:58, §6 du Code des sociétés et des associations, de PwC Bedrijfsrevisoren BV / PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à Culliganlaan 5, 1831 Machelen et inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0429.501.944 RPM (Bruxelles), actuellement représentée par Peter D'hondt BV (représenté par son représentant permanent Peter D'hondt, bedrijfsrevisor / réviseur d'entreprises), et fixer, en accord avec le commissaire, sa rémunération annuelle à 2.156.770 euro pour le mandat de commissaire et à 1.035.000 euro pour l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité ; et prendre acte, dans la mesure applicable et/ou nécessaire, que la condition suspensive à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 24 avril 2024 d'étendre, pour la durée restante de son mandat de commissaire, le mandat du commissaire de la Société avec pour mission de fournir l'avis d'assurance concernant la publication d'informations en matière de durabilité tel que prévu à l'article 3:58, §6 du Code des sociétés et des associations, a été satisfaite.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 1.575.539.003

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.539.003

dont

<b>POUR</b>	1.568.137.676
<b>CONTRE</b>	6.712.805
<b>ABSTENTION</b>	688.522

La résolution a dès lors été acceptée.

**HUITIÈME RÉOLUTION : Rapport de rémunération.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social 2024. Le rapport annuel de 2024 contenant le rapport de rémunération est disponible sur le site internet de la Société, comme indiqué dans la présente convocation.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.575.539.003

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.539.003

dont

<b>POUR</b>	1.113.492.640
<b>CONTRE</b>	439.092.090
<b>ABSTENTION</b>	22.954.273

La résolution a dès lors été acceptée.

**NEUVIÈME RÉOLUTION : Dépôts.**

Le président soumet à l'assemblée la proposition de déléguer, sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, le pouvoir de procéder à toutes formalités de dépôt et de publication relatives aux décisions qui précèdent.

**Vote:**

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés:

1.575.539.203

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 78%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.575.539.203

dont

<b>POUR</b>	1.574.183.568
<b>CONTRE</b>	1.058.888
<b>ABSTENTION</b>	296.747

La résolution a dès lors été acceptée.

**CLÔTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée est clôturée.

**DROIT D'ÉCRITURE**

Le droit d'écriture s'élève à cent euros (100,00 EUR).

**IDENTITÉ**

Le notaire confirme le nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile du président et des membres du bureau au vu de leurs cartes d'identité/passeport, ainsi que des actionnaires, le cas échéant leurs représentants, qui ont demandé le notaire soussigné de signer le présent procès-verbal.

**DONT PROCÈS-VERBAL**

Dressé date et lieu que dessus.

Après lecture intégrale en partie par le président et en partie par notaire Carnewal, le procès-verbal est signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires et les mandataires d'actionnaires qui en expriment le désir, et moi, notaire.

*Suivent les signatures**Pour expédition conforme .**Cette expédition est délivrée avant enregistrement – art. 173, 1°bis/1°ter C.Enr.*
